



Echanger via MSSanté des comptes rendus de biologie structurés en CDA R2 N3 et LOINC



QU'EST-CE QUE LA STRUCTURATION DES DONNÉES EN BIOLOGIE ?

Les comptes rendus de biologie doivent être envoyés au format international *Clinical Document Architecture* (CDA) afin d'être conforme au Cadre d'Interopérabilité des Systèmes d'Informations de Santé (CI-SIS). Ce format de transmission des documents permet notamment une intégration automatique des informations contenues dans un document de santé dans le logiciel métier concerné. **Le CDA R2 N3 doit remplacer le HPRIM médecin 3.0** qui n'est plus maintenu par Interop'Sante.

Le compte-rendu envoyé au format CDA doit comporter des codes LOINC. *Logical Observation Identifiers Names and Codes* (**LOINC**) est une nomenclature internationale permettant de coder les examens de biologie. Elle est commune aux biologistes et aux prescripteurs.

- ✓ Une meilleure identification du patient et des professionnels de santé dans le compte rendu grâce à l'utilisation des référentiels nationaux prévue dans le format CDA (Répertoire National des Professionnels de Santé, INS, etc.)

QUELS BÉNÉFICES ?

POUR LE BIOLOGISTE

- ✓ Une émission automatique du CR-BIO depuis le SIL ou le DPI après sa validation
- ✓ Une **traçabilité plus précise des résultats d'exams**
- ✓ Un meilleur pilotage de l'activité du laboratoire et une analyse des données homogènes

POUR LE PRESCRIPTEUR

- ✓ Possibilité de comparer les résultats émanant de différents laboratoires de biologie médicale et d'afficher l'historique du patient sous la forme d'un graphique de synthèse
- ✓ Une réception instantanée du CR-Bio et possibilité d'intégration automatique du document dans le dossier du patient

POUR LE PRESCRIPTEUR ET LE BIOLOGISTE

- ✓ Réduction des coûts et respect de l'environnement avec pour objectif « zéro papier »
- ✓ Gain de temps : réduction d'archivage, de scans et de recherche de documents



Le médecin de l'hôpital prescrit des analyses de biologie



Le patient réalise son bilan biologique en ville



Le laboratoire de ville envoie les résultats à la boîte organisationnelle MSSanté du service du CH



Les secrétaires du service trient les CR-Bio dans les dossiers des médecins



Le médecin prend connaissance des résultats dans son dossier de messagerie MSSanté



Le patient est pris en charge et le bilan est intégré au dossier du patient

En cas de question, qui puis-je contacter ?

- ✓ S'informer sur MSSanté et bénéficier d'accompagnement à destination des laboratoires privés et hospitaliers : **se rapprocher de l'ARS ou du GRADeS de votre région**
- ✓ S'informer et bénéficier d'accompagnement MSSanté à destination des professionnels de santé libéraux et des laboratoires de ville : **se rapprocher de la CPAM de votre région**
- ✓ S'informer sur l'interopérabilité : **accéder au Cadre d'Interopérabilité des Systèmes d'Informations de Santé** : esante.gouv.fr/interopabilite/ci-sis
- ✓ S'informer sur les nouveaux jeux de valeurs et poser vos questions : **portail BioloInc** : bioloInc.fr